

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BONNIN Isabelle, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie, **Absents excusés :** Mme FERTRE Françoise (pouvoir Mme BONNIN Isabelle), M. BLAIN David (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), Mme BOULNOIS Anne (pouvoir BARABEAU Laëtitia), M. ROY Dominique (pouvoir Mme Julie GAGNON-BABIN). **Absent non excusé :** M. CZERWINSKI Stanislaw, Mme Claudine JOLIBOIS est élue secrétaire

N° 20230405 D

OBJET : Mutualisation des études dans le cadre de la révision générale du PLU

Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée, expose :

La commune a choisi de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du conseil municipal n° 20220930B du 30 septembre 2022 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 20220930B2 du 30 septembre 2022 approuvant l'adhésion groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux, que la commune partage avec :

- Avy
- Belluire
- Bougneau
- Fléac sur Seugne
- Mazerolles
- Saint Quantin de Rançanne
- Saint Seurin de Palenne

OUÏ l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré à PONS, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Jacky BOTTON



Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage en Mairie le 06/04/23
et de la transmission au Contrôle de Légalité sous le
N° 017-211702832-20230405D -DE
Accusé de réception reçu le 06/04/23